



Bulletin Officiel

N°7677 Jeudi 20 août 2026

www.cmf.tn

31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER- INITIEE PAR LA SOCIETE « B.A GLASS B.V »	3
PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	9
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	15
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	19
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	23

AVIS DES SOCIETES

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

LES VALEURS LIQUIDATIVES SONT DESORMAIS CONSULTABLES AU FORMAT EXCEL, PLUS PRATIQUE ET DIRECTEMENT EXPLOITABLE, SUR LE SITE OFFICIEL DU CMF VIA LE LIEN SUIVANT : <https://www.cmf.tn/valeurs-liquidatives-des-titres-opcvm>

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 24/06/2026)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- ARIJE EL-MEDINA

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- ARIJE EL-MEDINA

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- ARIJE EL-MEDINA

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2026

- CAP OBLIG SICAV
- SICAV BNA

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire visant les actions de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- initiée par la société « B.A GLASS B.V »

Par décision n° 42 du 31 juillet 2026, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la société « B.A GLASS B.V », visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La société « B.A GLASS B.V » (société à responsabilité limitée de droit néerlandais), est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Intermédiaires en bourse chargés du dossier :

- ✓ MAC SA en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au Green Center- Bloc C 2^{ème} étage. Rue du Lac constance –1053 Les Berges du Lac–, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.
- ✓ Tunisie Valeurs en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis à l'Immeuble Integra. Centre Urbain Nord –1082 Tunis Mahrajène–, est l'établissement chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

-La société « B.A GLASS B.V » détient directement **16 205 315** actions représentant **41,28%** du capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–.

-La société « B.A GLASS B.V » détient indirectement une action SOTUVER (action détenue par M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société).

-La société « B.A GLASS B.V » a déclaré agir de concert avec le Groupe BAYAHY qui détient **16 205 315** actions représentant **41,28%** du capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société « B.A GLASS B.V » vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–qu'elle ne détient pas, soit **6 843 844** actions représentant **17,43%** du capital de la société. La société « B.A GLASS B.V » s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

Il convient de noter que les actionnaires personnes physiques et morales appartenant au Groupe BAYAHY détenant 16 205 315 actions (soit 41,28% des droits de vote de la société), ont manifesté, individuellement, par écrit, leurs décisions de ne pas céder leurs actions dans le cadre de l'offre en question.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **13,390 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB, soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la société « B.A GLASS B.V » et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°12 du 02 avril 2026 :

- Autorisant la société à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER-. L'opération en question a été réalisée en date du 16 avril 2026 et a porté sur l'acquisition par la société « B.A GLASS B.V » de **16 204 636** actions SOTUVER représentant **41,280990%** du capital de ladite société.
- Soumettant la société « B.A GLASS B.V » à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- qu'elle ne détient pas.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :**1- Politique industrielle :**

La société « B.A GLASS B.V » n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique industrielle de la SOTUVER.

2- Politique financière :

La société « B.A GLASS B.V » n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique financière de la SOTUVER.

3- Politique sociale :

La société « B.A GLASS B.V » n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique sociale de la SOTUVER.

4- Intentions vis-à-vis du marché boursier :

L'acquéreur n'a pas l'intention de procéder à une Offre Publique de Retrait. Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat obligatoire, la société « B.A GLASS B.V » viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société SOTUVER, elle s'engage à rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché (minimum 10 % du capital) et ce, en vue de maintenir la cotation des titres de la société visée.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et le Groupe BAYAH

Un accord de vente et d'achat d'actions a été signé en date du 16 décembre 2025 entre la société « B.A GLASS B.V » et le Groupe BAYAH. Les parties sont convenues de la cession d'un bloc de 16 204 636 actions, d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 41,28% du capital de la Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER ». Cette opération vise à maintenir une participation

égale entre la société « B.A GLASS B.V » et le Groupe BAYAHY au sein du capital de la SOTUVER et ce, dans une volonté de gestion paritaire et de co-contrôle de la société.

Conformément aux dispositions du pacte d'actionnaires et de la déclaration d'intention, la parité est prévue dans la répartition du capital social, sans pour autant être retenue pour la composition du Conseil d'Administration.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **15 jours de bourse** allant du **05 août 2026 au 26 août 2026 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leurs intermédiaires agréés administrateurs jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **26 août 2026**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions SOTUVER sera suspendue durant les séances de bourse du **03 août 2026 et du 04 août 2026, et reprendra à partir du 05 août 2026**.

XII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER »

- **Siège social :** Zone industrielle Djebel Elouest, Route Zaghuan Km 21, -1111 Bir Mcharga- BP 48, Tunisie.

- **Téléphone :** (+216) 72 640 650 - **Fax :** (+216) 72 640 701

- **Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.

- **Législation :** La Société est régie par le code des sociétés commerciales. Elle est également régie par la loi N° 2016-71 du 30 septembre 2016, portant loi de l'investissement.

- **Date de constitution :** 01/10/1963.

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité** : Tunisienne

- **Objet social (Article 3 des statuts)** :

La société a pour objet :

- Toute étude technique, économique, financière et commerciale ayant pour but la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tout article en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre, ainsi que la fabrication chimiques annexes ou connexes à l'industrie du verre.
- L'implantation, la construction, l'installation, l'acquisition, la gestion et l'exploitation de toutes les industries relatives à la fabrication des articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre de produits chimiques annexes ou connexes ainsi que toute opération commerciale y afférente.
- D'une façon générale, toute opération industrielle, commerciale, mobilière, immobilière, financière se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus visés.

- **Identifiant unique** : 0002443J

- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle :

Conseil d'Administration :

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat
M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago	Lui - même	Président ⁽¹⁾	2026-2028 ⁽²⁾
M. Yahia BAYAH	Lui - même	Administrateur	2024-2026 ⁽³⁾
M. Abdelaziz RASSAA	Lui - même	Administrateur indépendant	2024-2026 ⁽³⁾
M. DE SOUSA ARAUJO SOARES Alberto ⁽⁴⁾	Lui - même	Administrateur	2024-2026
M. Khaled BAYAH	Lui - même	Administrateur	2026-2028 ⁽⁵⁾
Mme. ANA ISABEL DUARTE MONTEIRO MOREIRA	Elle - même	Administrateur	2026-2028 ⁽⁵⁾

(1) Le Conseil d'Administration de la SOTUVER tenu le 07/07/2026 a décidé de nommer M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago en tant que Président du Conseil d'Administration pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

(2) Le Conseil d'Administration réuni en date du 13/04/2026 (à 10H00) a pris acte de la démission de M. Taieb BAYAH de son mandat d'administrateur prenant effet à compter de la date de l'enregistrement en bourse de l'acquisition par BA Glass BV de 41,28% du capital social de la SOTUVER et a décidé d'accepter ladite démission et de coopter à compter de cette même date et en remplacement de l'administrateur démissionnaire, M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026.

La même Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026 a renouvelé le mandat de M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2028.

(3) Mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/06/2024.

(4) Le Conseil d'Administration réuni en date du 13/04/2026 (à 9H00) a pris acte des démissions de la CFI et de M. Khaled BAYAH de leur mandat d'administrateur prenant effet à compter de la date de l'enregistrement en bourse de l'acquisition par BA Glass BV de 41,28% du capital social de la SOTUVER et a décidé d'accepter lesdites démissions et à coopter, à compter de cette même date et en remplacement des administrateurs démissionnaires, les personnes suivantes :

-M. DE SOUSA ARAUJO SOARES Alberto ;

-M. SARAIVA CRUZ DE VALADARES COELHO Reinaldo José.

et ce, pour la durée du mandat restant à courir de leurs prédécesseurs.

Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026.

(5) L'Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026 a nommé M. Khaled BAYAH et Mme. ANA ISABEL DUARTE MONTEIRO MOREIRA en tant que nouveaux administrateurs et ce, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2028.

NB : Il est à signaler que la SOTUVER s'est engagée, en date du 05/06/2026, à lancer, au cours de l'année 2026, deux appels à candidature : un premier pour la désignation d'un administrateur indépendant et un second pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires et ce, conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement Général de la Bourse.

Direction :

Membres	Qualité	Mandat
M. Khaled BAYAH*	Directeur Général	2026-2030
M. Skander CHAOUACH**	Directeur Général Adjoint	2025-2026

*Constatant l'expiration du mandat de M. Khaled BAYAH en qualité de Directeur Général de la société, le Conseil d'Administration réuni en date du 22/04/2026 a décidé de renouveler ledit mandat pour une période de 4 ans à compter de l'enregistrement en bourse de l'opération de cession de 41,28% du capital social de la SOTUVER au profit de BA Glass BV intervenu le 16/04/2026.

**Nomination par le Conseil d'Administration du 08/09/2025 pour une durée d'une année à compter du 08/09/2025 au 08/09/2026.

Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Société « AMC Ernst & Young Tunisie » représentée par M.Achref Guermech, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	EY Tower, Avenue Fadhel Ben Achour. Centre Urbain Nord. 1003 Tunis. Tel : (+216) 31 342 111 Fax : (+216) 70 164 810	2025 - 2027*
Société « Conseil Audit Formation (PwC) »** représentée par Mme. Abir MATMATI, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	Immeuble The Screen. Lotissement Les Pins. Zone Nord Est. Les Berges du Lac II. 1053 Tunis. Tel : (+216) 71 160 000 Fax : (+216) 71 861 789	2026 - 2028

* Mandat renouvelé par l'AGO du 20/06/2025. Ledit mandat expire à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

**Nommé par l'AGO du 07/07/2026 dont le mandat expire à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028 et ce, en remplacement de la société « InFirstAuditors » représentée par M. Mohamed TRIKI.

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 39 254 475 dinars
- **Valeur nominale** : 1 dinar
- **Nombre total des droits de vote** : 39 254 475 droits de vote
- **Nombre total des titres** : 39 254 475 actions
- **Nombre d'actionnaires** : 3 124 actionnaires.
- **Structure du capital de la Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER » à la date du dépôt du projet de l'OPA obligatoire :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
B.A GLASS B.V	16 205 315	16 205 315	41,28%	16 205 315	41,28%
Groupe BAYAH	16 205 315	16 205 315	41,28%	16 205 315	41,28%
M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago	1	1	0,00%	1	0,00%
Autres	6 843 844	6 843 844	17,43%	6 843 844	17,43%
Total	39 254 475	39 254 475	100,00%	39 254 475	100,00%

4- Situation financière de la société :**4-1 Etats financiers individuels de la société SOTUVER arrêtés au 31 décembre 2025 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7642 du mercredi 01/07/2026.

4-2 Etats financiers consolidés du groupe SOTUVER arrêtés au 31 décembre 2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7642 du mercredi 01/07/2026.

4-3 Indicateurs d'activité trimestriels de la société SOTUVER arrêtés au 30/06/2026 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7659 du vendredi 24/07/2026.

5- Entreprises comprises dans la consolidation :

Société	Siège social	Pourcentage de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
SOTUVER SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1111 Zaghoun - Tunisie	100%	Mère	Intégration Globale
VETRO MEDITERRANEO SARL	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1100 Zaghoun - Tunisie	80%	Filiale	Intégration Globale
SABLES VERRIERS DE TUNISIE SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1141 Zaghoun - Tunisie	65%	Filiale	Intégration Globale
ADRIAVETRO SARL	16, Via Marco Polo, 1666020 San Giovanni Teatino (Chieti) Abruzzes - Italie	75%	Filiale	Intégration Globale
SOTUVER GLASS INDUSTRIES SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1123 Zaghoun - Tunisie	100%	Filiale	Intégration Globale
SOTUVER GREEN SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1123 Zaghoun - Tunisie	100%	Filiale	Intégration Globale
OMNIUM PANAFRICAIN DES BOIS SA	Rue des Grains, Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1123 Zaghoun - Tunisie	45%	Entreprise associée	Mise en Equivalence

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاتناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. نمط الحوكمة: وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة: عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. إدارة المخاطر والفرص: تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. مؤشرات كمية و/أو نوعية: الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها مرحلة انتقالية. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وأدائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريساً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقا لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:
- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛

- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهريّة على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاات متكررة أو غير مسوأة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيراً مختصاً، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثراً كتابياً. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier
--

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالأخص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيّز التنفيذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛
 - الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛
 - تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلّق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.
- كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL
PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

2025 – AC – 027

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul - El Karama -> et le changement du siège social de la société « Carthage Cement », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Chargaia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicollés Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Lot 4.1.1, rue des Usines, Z.I Kheireddine -2015 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Kheireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemana, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
53.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
54.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
55. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
56. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
62.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA""- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
101.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

105.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

ARIJE EL-MEDINA

Siège social : 3 Rue el Ksar La médina de Sfax – BP95, 3079 Sfax

La société ARIJE EL-MEDINA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire tenue le 04 juillet 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mehdi Ben Daly.

BILAN
ARIJE EL MEDINA
ARRETE AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2023	2022
<u>Actifs</u>		3 587 884	3 528 800
<u>Actifs Non Courants</u>		2 204 957	1 823 014
<u>Actif Immobilisé</u>			
Immobilisations incorporelles			-
Amortissement Immobilisations incorporelles		-	-
		-	
Immobilisations corporelles	A.1	2 208 725	1 826 571
Amortissement Immobilisations corporelles	A.1	(3 768)	(3 557)
Immobilisations financières			-
		-	
<u>Total des actifs immobilisés</u>		<u>2 204 957</u>	<u>1 823 014</u>
Autres Actifs Non Courants			-
<u>Actifs Courants</u>		1 382 927	1 705 786
Stocks			-
Provision sur stock			-
Clients et Comptes Rattachés		-	-
Provision sur clients		-	-
Autres actifs courants	A.2	335 819	268 297
Provision sur autre actifs courants		-	-
Placements & autres actifs financiers	A.3	1 000 000	1 300 000
		-	
Liquidité et équivalent de liquidité	A.4	47 108	137 489

BILAN
ARIJE EL MEDINA
ARRETE AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>
Capitaux propres et Passifs		3 587 884	3 528 800
Capitaux propres		3 528 433	3 501 902
Capital social		3 500 000	3 500 000
Réserves légales		1 107	-
Autres capitaux propres		-	-
Résultat reporté		795	(20 232)
<i>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<i>3 501 902</i>	<i>3 479 768</i>
Résultat de l'exercice		26 531	22 134
Total des capitaux propres avant affectation	C.1	3 528 433	3 501 902
Passifs		59 451	26 898
<i>Passifs Non Courants</i>		-	-
Emprunts		-	-
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		-	-
<i>Passifs Courants</i>		<i>59 451</i>	<i>26 898</i>
Fournisseurs et comptes rattachés	P.1	30 045	7 432
Autres passifs courants	P.2	29 406	19 466
Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers		-	-

ETAT DE RESULTAT
ARIJE EL MEDINA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2023	2022
<u>Produits d'exploitation</u>		=	=
Revenus		-	-
Autres produits d'exploitation		-	-
<u>Charges d'exploitation</u>		65 740	70 657
Achats d'approvisionnements consommés		-	-
Charges de personnel	R.1	50 109	49 022
Dotations aux amortissements et aux provisions	R.2	211	287
Autres charges d'exploitation	R.3	15 420	21 348
Transfert de charges		-	-
<u>Résultat d'exploitation</u>		(65 740)	(70 657)
Charges financières nettes	R.4	(616)	(137)
Produits des Placements	R.5	97 873	102 588
Autres gains ordinaires	R.6	1 595	1
Autres pertes ordinaires	R.7	(571)	(3 933)
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		32 541	27 862
Impôt sur les bénéfices		5 008	4 774
Contribution sociale de solidarité		1 002	955
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		26 531	22 134
Éléments exceptionnels		-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>		26 531	22 134

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
ARIJE EL MEDINA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2023	2022
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		<u>(8 227)</u>	<u>(27 036)</u>
Résultat de l'exercice		26 531	22 134
Modification comptable		-	-
Ajustement pour			
* Amortissement	F.1	211	477
* Provision		-	-
* Reprise sur provision		-	-
Variation			
* Créances clients		-	-
* Autres actifs courants et non courants	F.2	(67 522)	(64 371)
* Fournisseurs et autres dettes	F.3	32 553	14 724
Plus ou moins-values de cession		-	-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		<u>(382 154)</u>	<u>(396 718)</u>
Décassements affectés à l'acquisition			
d'immobilisations corporelles et incorporelles	F.4	(382 154)	(396 718)
Encaissements provenant de la cession			
d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Encaissements provenant de la cession			
d'immobilisations financières		-	-
<u>Flux de trésorerie liés aux act. de financement</u>		<u>300 000</u>	<u>500 000</u>
Remboursements des emprunts		-	-
Flux de placement	F.5	300 000	500 000
<u>Variation de trésorerie</u>		<u>(90 381)</u>	<u>76 246</u>
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>	F.6	<u>137 489</u>	<u>61 242</u>
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>	F.7	<u>47 108</u>	<u>137 489</u>

***Notes Relatives
Aux Etats Financiers***

Sont représentées ci-après les notes inhérentes à la présentation de la **Société Arije El Medina** ainsi que celles relatives aux méthodes et principes comptables adoptés lors de l'arrêté des états financiers au 31 Décembre 2023.

I. Présentation de la Société ARIJE EL MEDINA

CREATION : La Société **Arije El Medina** est une Société Anonyme constituée par son assemblée générale constitutive du 12 Octobre 2014.

CAPITAL SOCIAL : Le capital de la société est fixé à trois million cinq cent mille Dinars (3 500 000 DT) et est représenté par trois mille cinq cent (3 500) actions de mille Dinars (1.000 DT) chacune et numérotées de 1 à 3 500.

ACTIVITE : La société a pour objet :

- La conservation et la réhabilitation des sites patrimoniaux et historiques y compris :
 - Le lancement de musées, d'espaces culturels et de divertissement ayant pour but la préservation des sites patrimoniaux ;
 - Le lancement d'espaces de spectacles culturels ;
 - Le lancement de cafés et de restaurants culturels ;
 - La production de supports audiovisuels ayant un caractère culturel ;
 - La documentation du patrimoine matériel et immatériel ;
- Et généralement, toutes les opérations mobilières ou immobilières, financières, commerciales, de services, de gestion ou d'assistance technique, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

II. Déclaration de Conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

III. Principes Comptables Appliquées

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de la clôture si l'opération n'a pas été dénouée avant l'arrêté des états financiers. Les gains et pertes de change ont été imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

III.2 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Ils comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale, d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- Une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- Une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les taux suivants :

Matériel de transport	:	20 %
Equipements de bureau	:	20 %
Matériel informatique	:	33,33 %
Agencement, Aménagement et Installations	:	10 %
Autres Immobilisations Corporelles	:	20 %

Les immobilisations de faible valeur sont amorties intégralement dès le premier exercice de leur mise en service.

III.3 Taxes sur la valeur ajoutée

Toutes les charges et investissements sont comptabilisés en hors TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et les collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

IV. Notes sur les Etats Financiers

A.1 : Immobilisations Corporelles

La valeur nette des Immobilisations corporelles a connu une augmentation de 381 943 dinars en passant de 1 823 014 dinars au 31/12/2022 à 2 204 957 dinars au 31/12/2023

	Valeur d'acquisition	Amt. & Provisions	VCN
Terrains	16 837	-	16 837
Constructions	2 187 934	-	2 187 934
Immobilisations corporelles en cours	180	-	180
Autres immobilisations corporelles	3 774	(3 768)	6
Total	2 208 725	(3 768)	2 204 957

A.2 : Autres Actifs Courants

La valeur des Autres actifs courants a connu une augmentation de 67 522 dinars en passant de 268 297 dinars au 31/12/2022 à 335 819 dinars au 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fournisseurs débiteurs	60 890	59 383	1 507
Produits à recevoir	-	-	-
Report d'impôt	67 639	52 708	14 931
Crédit de TVA à reporter	206 771	156 206	50 565
Charges constatées d'avances	519	-	519
Total	335 819	268 297	67 521

A.3 : Placements et autres actifs financiers

La valeur des Placements et autres actifs financiers a connu une diminution de 300 000 dinars en passant de 1 300 000 dinars au 31/12/2022 à 1 000 000 dinars au 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Placements	1 000 000	1 300 000	(300 000)
Total	1 000 000	1 300 000	(300 000)

A.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Banques	46 410	137 186	(90 776)
Caisse siège social	698	303	395
Total	47 108	137 489	(90 381)

C.1 : Capital Social

La valeur des Capitaux propres a connu une augmentation de 26 531 dinars en passant de 3 501 902 dinars au 31/12/2022 à 3 528 433 dinars au 31/12/2023

	Capital	Rve. légale	Résu. reportés	Résu. de l'exercice	Mod. Compt.	Total
Solde 31/12/2022	3 500 000	-	(20 232)	22 134	-	3 501 902
Résultat à affecter	-	1 107	21 027	(22 134)	-	-
Rt de la période	-	-	-	26 531	-	26 531
Solde 31/12/2023	3 500 000	1 107	795	26 531	-	3 528 433

P.1 : Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur des Fournisseurs et comptes rattachés a connu une augmentation de 22 613 dinars en passant de 7 432 dinars au 31/12/2022 à 30 045 dinars au 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fournisseurs d'exploitation	29 368	6 755	22 613
Fournisseurs d'immobilisations	677	677	-
Total	30 045	7 432	22 613

P.2 : Autres passifs courants

La valeur des Autres passifs courants a connu une augmentation de 9 940 dinars en passant de 19 466 dinars au 31/12/2022 à 29 406 dinars au 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Personnel - Rémunérations dues	2 993	2 428	565
Impôt à liquider	1 002	956	46
Autres impôts, taxes & versements assimilés	6 940	2 229	4 711
Produits constatés d'avance	10 624	5 949	4 676
Charges à payer	4 891	5 000	(109)
Actionnaires - comptes courants	156	156	-
Séc. sociale & autres organismes sociaux	2 800	2 748	52
Total	29 406	19 466	9 940

R.1 : Charge de personnel

Les Charges de personnel ont connu une augmentation de 1 087 dinars en passant de 49 022 dinars en 2022 à 50 109 dinars en 2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Salaires et compléments de salaires	42 803	41 874	929
Charges sociales légales	7 306	7 148	158

Total	50 109	49 022	1 087
--------------	---------------	---------------	--------------

R.2 : Dotations aux amortissements & aux provisions

Les Dotations aux amortissements et aux provisions ont connu une diminution de 76 dinars en passant de 287 dinars en 2022 à 211 dinars en 2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dotations aux amortissements et aux provisions	211	287	(76)
Total	211	287	(76)

R.3 : Autres charges d'exploitation

Les Autres charges d'exploitation ont connu une diminution de 5 928 dinars en passant de 21 348 dinars en 2022 à 15 420 dinars en 2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Entretien et réparations	-	705	(705)
Primes d'assurances	346	1 395	(1 049)
Etudes, recherches et divers services extérieurs	1 000	2 440	(1 440)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	7 010	13 386	(6 376)
Publicités, publications, relations publiques	3 330	100	3 230
Transports de biens et transports collectifs du personnel	-	39	(39)
Déplacement, missions et réceptions	31	34	(3)
Frais postaux et frais de télécommunications	617	534	83
Services bancaires et assimilés	248	405	(156)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	1 284	1 256	28
Autres impôts, taxes et versements assimilés	267	469	(202)
Autres charges d'exploitation	1 287	585	702
Total	15 420	21 348	(5 928)

R.4 : Charges financières nettes

Les Charges financières nettes ont connu une augmentation de 479 dinars en passant de 137 dinars en 2022 à 616 dinars en 2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Charges d'intérêts	616	137	480
Total	616	137	480

R.5 : Produits des placements

Les Produits des placements ont connu une diminution de 4 715 dinars en passant de 102 588 dinars en 2022 à 97 873 dinars en 2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Produits de placements	97 873	102 588	(4 715)
Total	97 873	102 588	(4 715)

R.6 : Autres gains ordinaires

Les Autres gains ordinaires ont connu une augmentation de 1 594 dinars en passant de 1 dinar en 2022 à 1 595 dinars en 2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Pd net/ces d'imm. & autres gains/élt n. récu.	1 595	1	1 594
Total	1 595	1	1 594

R.7 : Autres pertes ordinaires

Les Autres pertes ordinaires ont connu une diminution de 3 362 dinars en passant de 3 933 dinars en 2022 à 571 dinars en 2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Ch./cess d'imm. & aut pert./élt n. récu.	571	3 933	(3 362)
Total	571	3 933	(3 362)

F.1 : Amortissements

Les Amortissements ont connu une diminution de 266 dinars en passant de 477 dinars en 2022 à 211 dinars en 2023

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dot. aux amortissements de l'exercice	211	477	(266)
Total	211	477	(266)

F.2 : Variation des autres actifs courants et non courants

Les Autres actifs courants ont connu une augmentation de 67 522 dinars en passant de 268 297 dinars en 2022 à 335 819 dinars en 2023, soit une variation négative de trésorerie de 67 522 dinars

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Autres actifs courants	335 819	268 297	(67 522)
Total	335 819	268 297	(67 522)

F.3 : Variation des fournisseurs et autres dettes

Les Fournisseurs et autres dettes ont connu une augmentation de 32 553 dinars en passant de 26 898 dinars en 2022 à 59 451 dinars en 2023

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	30 045	7 432	22 613
Autres passifs courants	29 406	19 466	9 940
Total	59 451	26 898	32 553

F.4 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations

Les Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations ont connu une diminution de 14 564 dinars en passant de 396 718 dinars en 2022 à 382 154 dinars en 2023

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Acq. d'immobilisations corporelles	382 154	396 718	(14 564)
Total	382 154	396 718	(14 564)

F.5 : Flux de placement

Les Flux de placement ont connu une diminution de 200 000 dinars en passant de 500 000 dinars en 2022 à 300 000 dinars en 2023

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Placements	300 000	500 000	(200 000)
Total	300 000	500 000	(200 000)

F.6 : Trésorerie au début de l'exercice

La Trésorerie au début de l'exercice a connu une augmentation de 76 247 dinars en passant de 61 242 dinars en 2022 à 137 489 dinars en 2023

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Banques	137 186	60 503	76 683
Caisse	303	739	(436)
Total	137 489	61 242	76 247

F.7 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

La Trésorerie à la clôture de l'exercice a connu une diminution de 90 381 dinars en passant de 137 489 dinars en 2022 à 47 108 dinars en 2023

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Banques	46 410	137 186	(90 776)
Caisse	698	303	395
Total	47 108	137 489	(90 381)

Rapport Général



Sfax, le 20 mai 2026

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Société Arije El Medina S.A.

Rue El Kssar impasse 1 étage 3 la Médina 3001 Sfax

Mesdames et Messieurs,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Arije El Medina S.A. », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 3.587.884 Dinars et un résultat bénéficiaire de 26.531 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le fait que l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 juin 2023 a approuvé la décision du Conseil d'Administration relative à une augmentation de capital de 1.750.000 dinars, portant le capital social de 3.500.000 dinars à 5.250.000 dinars.

À la date du présent rapport, l'ouverture de la souscription, telle que prévue par les articles 301 et 302 du Code des sociétés commerciales, n'avait pas encore été réalisée. Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 294 du Code des sociétés commerciales, l'augmentation du capital doit être réalisée dans un délai maximum de cinq ans à dater de la décision prise ou autorisée par l'assemblée générale extraordinaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le

contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous

rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Le Commissaire Aux Comptes

Mehdi Ben Daly

Mehdi BEN DALY
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

Rapport Spécial



Sfax, le 20 mai 2026

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Société Arije El Medina S.A.

Rue El Kssar impasse 1 étage 3 la Médina 3001 Sfax

Mesdames et Messieurs,

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Au sens des articles sus mentionnés, votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucune convention et opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Au sens des articles sus mentionnés, votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucune convention et opération ancienne conclue au cours des exercices antérieurs et continuant à produire son effet au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucun engagement envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Le Commissaire Aux Comptes

Mehdi Ben Daly



Mehdi BEN DALY
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

ARIJE EL-MEDINA

Siège social : 3 Rue el Ksar La médina de Sfax – BP95, 3079 Sfax

La société ARIJE EL-MEDINA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire tenue le 04 juillet 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mehdi Ben Daly.

BILAN
ARIJE EL MEDINA
ARRETE AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2024	2023
<u>Actifs</u>		3 556 992	3 587 884
<u>Actifs Non Courants</u>		2 839 677	2 204 957
<u>Actif Immobilisé</u>			
Immobilisations incorporelles		-	-
Amortissement Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles	A.1	2 843 914	2 208 725
Amortissement Immobilisations corporelles	A.1	(4 237)	(3 768)
Immobilisations financières		-	-
<u>Total des actifs immobilisés</u>		<u>2 839 677</u>	<u>2 204 957</u>
Autres Actifs Non Courants		-	-
<u>Actifs Courants</u>		717 315	1 382 927
Stocks			
Provision sur stock			
Clients et Comptes Rattachés	-		-
Provision sur clients		-	-
Autres actifs courants	A.2	509 631	335 819
Provision sur autre actifs courants		-	-
Placements & autres actifs financiers	A.3	-	1 000 000
Liquidité et équivalent de liquidité	A.4	207 684	47 108

BILAN
ARIJE EL MEDINA
ARRETE AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Notes	2024	2023
Capitaux propres et Passifs		3 556 992	3 587 884
Capitaux propres		3 482 042	3 528 433
Capital social		3 500 000	3 500 000
Réserves légales		1 107	1 107
Autres capitaux propres		-	-
Résultat reporté		27 325	795
<i>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<i>3 528 432</i>	<i>3 501 902</i>
Résultat de l'exercice		(46 390)	26 531
Total des capitaux propres avant affectation	C.1	3 482 042	3 528 433
Passifs		74 950	59 451
<i>Passifs Non Courants</i>		-	-
Emprunts		-	-
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		-	-
<i>Passifs Courants</i>		<i>74 950</i>	<i>59 451</i>
Fournisseurs et comptes rattachés	P.1	54 435	30 045
Autres passifs courants	P.2	20 515	29 406
Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers		-	-

ETAT DE RESULTAT
ARIJE EL MEDINA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2024	2023
<u>Produits d'exploitation</u>		-	-
Revenus		-	-
Autres produits d'exploitation		-	-
<u>Charges d'exploitation</u>		<u>80 524</u>	<u>65 740</u>
Achats d'approvisionnements consommés		-	-
Charges de personnel	R.1	61 972	50 109
Dotations aux amortissements et aux provisions	R.2	470	211
Autres charges d'exploitation	R.3	18 082	15 420
Transfert de charges		-	-
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>(80 524)</u>	<u>(65 740)</u>
Charges financières nettes	R.4	(1 469)	(616)
Produits des Placements	R.5	36 746	97 873
Autres gains ordinaires	R.6	12	1 596
Autres pertes ordinaires	R.7	(5)	(571)
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<u>(45 240)</u>	<u>32 541</u>
Impôt sur les bénéfices		750	5 008
Contribution sociale de solidarité		400	1 002
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		<u>(46 390)</u>	<u>26 531</u>
Éléments exceptionnels		-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>(46 390)</u>	<u>26 531</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
ARIJE EL MEDINA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2024	2023
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>		<i>(204 235)</i>	<i>(8 227)</i>
Résultat de l'exercice		(46 390)	26 531
Modification comptable		-	-
Ajustement pour			
* Amortissement	F.1	470	211
* Provision		-	-
* Reprise sur provision		-	-
Variation			
* Créances clients		-	-
* Autres actifs courants et non courants	F.2	(173 814)	(67 522)
* Fournisseurs et autres dettes	F.3	15 499	32 553
Plus ou moins-values de cession		-	-
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		<i>(635 189)</i>	<i>(382 154)</i>
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F.4	(635 189)	(382 154)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
<i>Flux de trésorerie liés aux act. de financement</i>		<i>1 000 000</i>	<i>300 000</i>
Remboursements des emprunts		-	-
Flux de placement	F.5	1 000 000	300 000
<i>Variation de trésorerie</i>		<i>160 576</i>	<i>(90 381)</i>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	F.6	<i>47 108</i>	<i>137 489</i>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	F.7	<i>207 684</i>	<i>47 108</i>

***Notes Relatives
Aux Etats Financiers***



Sont représentées ci-après les notes inhérentes à la présentation de la **Société Arije El Medina** ainsi que celles relatives aux méthodes et principes comptables adoptés lors de l'arrêté des états financiers au 31 Décembre 2024.

I. Présentation de la Société ARIJE EL MEDINA

CREATION : La Société **Arije El Medina** est une Société Anonyme constituée par son assemblée générale constitutive du 12 Octobre 2014.

CAPITAL SOCIAL : Le capital de la société est fixé à trois million cinq cent mille Dinars (3 500 000 DT) et est représenté par trois mille cinq cent (3 500) actions de mille Dinars (1.000 DT) chacune et numérotées de 1 à 3 500.

ACTIVITE : La société a pour objet :

- La conservation et la réhabilitation des sites patrimoniaux et historiques y compris :
 - Le lancement de musées, d'espaces culturels et de divertissement ayant pour but la préservation des sites patrimoniaux ;
 - Le lancement d'espaces de spectacles culturels ;
 - Le lancement de cafés et de restaurants culturels ;
 - La production de supports audiovisuels ayant un caractère culturel ;
 - La documentation du patrimoine matériel et immatériel ;
- Et généralement, toutes les opérations mobilières ou immobilières, financières, commerciales, de services, de gestion ou d'assistance technique, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

II. Déclaration de Conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

III. Principes Comptables Appliquées

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de la clôture si l'opération n'a pas été dénouée avant l'arrêté des états financiers. Les gains et pertes de change ont été imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

III.2 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Ils comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale, d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- Une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- Une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les taux suivants :

Matériel de transport	:	20%
Equipements de bureau	:	20%
Matériel informatique	:	33,33 %
Agencement, Aménagement et Installations	:	10 %
Autres Immobilisations Corporelles	:	20 %

Les immobilisations de faible valeur sont amorties intégralement dès le premier exercice de leur mise en service.

III.3 Taxes sur la valeur ajoutée

Toutes les charges et investissements sont comptabilisés en hors TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et les collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

IV. Notes sur les Etats Financiers

A.1 : Immobilisations Corporelles

La valeur nette des Immobilisations corporelles a connu une augmentation de 634 720 dinars en passant de 2 204 957 dinars au 31/12/2023 à 2 839 677 dinars au 31/12/2024

	Valeur d'acquisition	Amt. & Provisions	VCN
Terrains	16 835	-	16 835
Constructions	2 820 610	-	2 820 610
Immobilisations corporelles en cours	180	-	180
Autres immobilisations corporelles	6 289	(4 237)	2 052
Total	2 843 914	(4 237)	2 839 677

A.2 : Autres Actifs Courants

La valeur des Autres actifs courants a connu une augmentation de 173 813 dinars en passant de 335 819 dinars au 31/12/2023 à 509 632 dinars au 31/12/2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs débiteurs	116 013	60 890	55 123
Report d'impôt	72 114	67 639	4 475
Crédit de TVA à reporter	320 983	206 771	114 212
Charges constatées d'avances	521	519	2
Total	509 631	335 819	173 812

A.3 : Placements et autres actifs financiers

La valeur des Placements et autres actifs financiers a connu une diminution de 1 000 000 dinars en passant de 1 000 000 dinars au 31/12/2023 à 0 dinar au 31/12/2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Placements	-	1 000 000	(1 000 000)
Total		1 000 000	(1 000 000)

A.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Banques	206 713	46 410	160 303
Caisse siège social	971	698	273
Total	207 684	47 108	160 576

C.1 : Capital Social

La valeur des Capitaux propres a connu une diminution de 46 390 dinars en passant de 3 528 433 dinars au 31/12/2023 à 3 482 042 dinars au 31/12/2024

	Capital	Rése. légale	Résu. reportés	Résu. de l'exercice	Mod. Compt.	Total
Solde 31/12/2023	3 500 000	1 107	795	26 531	-	3 528 433
Résultat à affecter	-		26 531	(26 531)	-	-
Résultat de la période	-	-	-	(46 390)	-	(46 390)
Solde 31/12/2024	3 500 000	1 107	27 325	(46 390)	-	3 482 042

P.1 : Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur des Fournisseurs et comptes rattachés a connu une augmentation de 24 390 dinars en passant de 30 045 dinars au 31/12/2023 à 54 435 dinars au 31/12/2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs d'exploitation	53 758	29 368	24 390
Fournisseurs d'immobilisations	677	677	-
Fournisseurs - Factures non parvenues	-	-	-
Total	54 435	30 045	24 390

P.2 : Autres passifs courants

La valeur des Autres passifs courants a connu une diminution de 8 891 dinars en passant de 29 406 dinars au 31/12/2023 à 20 515 dinars au 31/12/2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Personnel - Rémunérations dues	2 582	2 993	(411)
Impôt à liquider	400	1 002	(602)
Autres impôts, taxes & versements assimilés	4 169	6 940	(2 771)
Produits constatés d'avance	-	10 624	(10 624)
Charges à payer	9 734	4 891	4 843
Etat - charges à payer produits à recevoir	-	-	-
Actionnaires - comptes courants	156	156	-
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	3 474	2 800	674
Total	20 515	29 406	(8 891)

R.1 : Charge de personnel

Les Charges de personnel ont connu une augmentation de 11 863 dinars en passant de 50 109 dinars en 2023 à 61 972 dinars en 2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Salaires et compléments de salaires	52 936	42 803	10 133
Charges sociales légales	9 036	7 306	1 730

Total	61 972	50 109	11 863
--------------	---------------	---------------	---------------

R.2 : Dotations aux amortissements & aux provisions

Les Dotations aux amortissements et aux provisions ont connu une augmentation de 259 dinars en passant de 211 dinars en 2023 à 470 dinars en 2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dotations aux amortissements et aux provisions	470	211	259
Total	470	211	259

R.3 : Autres charges d'exploitation

Les Autres charges d'exploitation ont connu une augmentation de 2 662 dinars en passant de 15 420 dinars en 2023 à 18 082 dinars en 2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Entretien et réparations	-	-	
Primes d'assurances	882	346	517
Etudes, recherches et divers services extérieurs	668	1 000	(332)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	9 492	7 010	2 482
Publicités, publications, relations publiques	-	3 330	(3 330)
Transports de biens et transports collectifs du personnel	-	-	
Déplacement, missions et réceptions	65	31	34
Frais postaux et frais de télécommunications	560	617	(57)
Services bancaires et assimilés	933	248	684
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	1 590	1 284	306
Autres impôts, taxes et versements assimilés	96	267	(171)
Autres charges d'exploitation	3 816	1 287	2 529
Total	18 082	15 420	2 661

R.4 : Charges financières nettes

Les Charges financières nettes ont connu une augmentation de 853 dinars en passant de 616 dinars en 2023 à 1 469 dinars en 2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Charges d'intérêts	1 469	616	853
Total	1 469	616	853

R.5 : Produits des placements

Les Produits des placements ont connu une diminution de 61 127 dinars en passant de 97 873 dinars en 2023 à 36 746 dinars en 2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Produits de placements	36 746	97 873	(61 127)
Total	36 746	97 873	(61 127)

R.6 : Autres gains ordinaires

Les Autres gains ordinaires ont connu une diminution de 1 583 dinars en passant de 1 595 dinars en 2023 à 12 dinars en 2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Prod net/ces d'imm. & autres gains/élt n. récu.	12	1 596	(1 583)
Total	12	1 596	(1 583)

R.7 : Autres pertes ordinaires

Les Autres pertes ordinaires ont connu une diminution de 566 dinars en passant de 571 dinars en 2023 à 5 dinars en 2024

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Char. net/cess d'imm. & aut pert./élt n. récu.	5	571	(567)
Total	5	571	(567)

F.1 : Amortissements

Les Amortissements ont connu une augmentation de 259 dinars en passant de 211 dinars en 2023 à 470 dinars en 2024

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dotations aux amortissements de l'exercice	470	211	259
Total	470	211	259

F.2 : Variation des autres actifs courants et non courants

Les Autres actifs courants ont connu une augmentation de 173 813 dinars en passant de 335 819 dinars en 2023 à 509 632 dinars en 2024, soit une variation négative de trésorerie de 173 813 dinars

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Autres actifs courants	509 632	335 819	(173 813)
Total	509 632	335 819	(173 813)

F.3 : Variation des fournisseurs et autres dettes

Les Fournisseurs et autres dettes ont connu une augmentation de 15 499 dinars en passant de 59 451 dinars en 2023 à 74 950 dinars en 2024

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	54 435	30 045	24 390
Autres passifs courants	20 515	29 406	(8 891)
Total	74 950	59 451	15 499

F.4 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations

Les Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations ont connu une augmentation de 253 035 dinars en passant de 382 154 dinars en 2023 à 635 189 dinars en 2024

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Acquisitions d'immobilisations corporelles	635 189	382 154	253 035
Total	635 189	382 154	253 035

F.5 : Flux de placement

Les Flux de placement ont connu une augmentation de 700 000 dinars en passant de 300 000 dinars en 2023 à 1 000 000 dinars en 2024

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Cession bons du trésor et bons de caisse	1 000 000	300 000	700 000
Total	1 000 000	300 000	700 000

F.6 : Trésorerie au début de l'exercice

La Trésorerie au début de l'exercice a connu une diminution de 90 381 dinars en passant de 137 489 dinars en 2023 à 47 108 dinars en 2024

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Banques	46 410	137 186	(90 776)
Caisse	698	303	395
Total	47 108	137 489	(90 381)

F.7 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

La Trésorerie à la clôture de l'exercice a connu une augmentation de 160 576 dinars en passant de 47 108 dinars en 2023 à 207 684 dinars en 2024

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Banques	206 713	46 410	160 303
Caisse	971	698	273
Total	207 684	47 108	160 576

Rapport Général



Sfax, le 20 mai 2026

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Société Arije El Medina S.A.

Rue El Kssar impasse 1 étage 3 la Médina 3001 Sfax

Mesdames et Messieurs,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Arije El Medina S.A. », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 3.556.992 Dinars et un résultat déficitaire de 46.390 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le fait que l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 juin 2023 a approuvé la décision du Conseil d'Administration relative à une augmentation de capital de 1.750.000 dinars, portant le capital social de 3.500.000 dinars à 5.250.000 dinars.

À la date du présent rapport, l'ouverture de la souscription, telle que prévue par les articles 301 et 302 du Code des sociétés commerciales, n'avait pas encore été réalisée. Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 294 du Code des sociétés commerciales, l'augmentation du capital doit être réalisée dans un délai maximum de cinq ans à dater de la décision prise ou autorisée par l'assemblée générale extraordinaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le

contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous

rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Le Commissaire Aux Comptes

Mehdi Ben Daly

Mehdi BEN DALY
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

Rapport Spécial



Sfax, le 20 mai 2026

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Société Arije El Medina S.A.

Rue El Kssar impasse 1 étage 3 la Médina 3001 Sfax

Mesdames et Messieurs,

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Au sens des articles sus mentionnés, votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucune convention et opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Au sens des articles sus mentionnés, votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucune convention et opération ancienne conclue au cours des exercices antérieurs et continuant à produire son effet au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucun engagement envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Le Commissaire Aux Comptes

Mehdi Ben Daly



Mehdi BEN DALY
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

ARIJE EL-MEDINA

Siège social : 3 Rue el Ksar La médina de Sfax – BP95, 3079 Sfax

La société ARIJE EL-MEDINA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 juillet 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mehdi Ben Daly.

BILAN
ARIJE EL MEDINA
ARRETE AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Notes	2025	2024
Actifs		3 462 418	3 556 992
<u>Actifs Non Courants</u>		<u>2 977 798</u>	<u>2 839 677</u>
<u>Actif Immobilisé</u>			
Immobilisations incorporelles		-	-
Amortissement Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles	A.1	2 982 873	2 843 914
Amortissement Immobilisations corporelles	A.1	(5 075)	(4 237)
Immobilisations financières		-	-
<u>Total des actifs immobilisés</u>		<u>2 977 798</u>	<u>2 839 677</u>
Autres Actifs Non Courants		-	-
<u>Actifs Courants</u>		484 620	<u>717 315</u>
Stocks			
Provision sur stock			
Clients et Comptes Rattachés	-		-
Provision sur clients		-	-
Autres actifs courants	A.2	478 579	509 631
Provision sur autre actifs courants		-	-
Placements & autres actifs financiers	A.3	-	-
Liquidité et équivalent de liquidité	A.4	6 041	207 684

BILAN
ARIJE EL MEDINA
ARRETE AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2025	2024
<i>Capitaux propres et Passifs</i>		3 462 418	3 556 992
<u>Capitaux propres</u>		3 402 561	3 482 042
Capital social		3 500 000	3 500 000
Réserves légales		1 107	1 107
Autres capitaux propres		-	-
Résultat reporté		(19 065)	27 325
<i>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		3 482 042	3 528 432
Résultat de l'exercice		(79 481)	(46 390)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<i>C.1</i>	3 402 561	3 482 042
<u>Passifs</u>		59 857	74 950
<i>Passifs Non Courants</i>		-	-
Emprunts		-	-
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		-	-
<i>Passifs Courants</i>		59 857	74 950
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>P.1</i>	36 464	54 435
Autres passifs courants	<i>P.2</i>	23 393	20 515
Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers		-	-

ETAT DE RESULTAT
ARIJE EL MEDINA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2025	2024
<u>Produits d'exploitation</u>		=	=
Revenus		-	-
Autres produits d'exploitation		-	-
<u>Charges d'exploitation</u>		78 703	80 524
Achats d'approvisionnements consommés		-	-
Charges de personnel	R.1	62 237	61 972
Dotations aux amortissements et aux provisions	R.2	838	470
Autres charges d'exploitation	R.3	15 628	18 082
Transfert de charges		-	-
<u>Résultat d'exploitation</u>		(78 703)	(80 524)
Charges financières nettes	R.4	(157)	(1 469)
Produits des Placements	R.5	297	36 746
Autres gains ordinaires	R.6	235	12
Autres pertes ordinaires	R.7	(3)	(5)
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		(78 331)	(45 240)
Impôt sur les bénéfices		750	750
Contribution sociale de solidarité		400	400
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		(79 481)	(46 390)
Éléments exceptionnels		-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>		(79 481)	(46 390)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
ARIJE EL MEDINA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2025	2024
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>		<i>(62 684)</i>	<i>(204 235)</i>
Résultat de l'exercice		(79 481)	(46 390)
Modification comptable		-	-
Ajustement pour			
* Amortissement	F.1	838	470
* Provision		-	-
* Reprise sur provision		-	-
Variation			
* Créances clients		-	-
* Autres actifs courants et non courants	F.2	31 052	(173 814)
* Fournisseurs et autres dettes	F.3	(15 093)	15 499
Plus ou moins-values de cession		-	-
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		<i>(138 959)</i>	<i>(635 189)</i>
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F.4	(138 959)	(635 189)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
<i>Flux de trésorerie liés aux act. de financement</i>		<i>=</i>	<i>1 000 000</i>
Remboursements des emprunts		-	-
Flux de placement	F.5	-	1 000 000
<i>Variation de trésorerie</i>		<i>(201 643)</i>	<i>160 576</i>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	F.6	<i>207 684</i>	<i>47 108</i>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	F.7	<i>6 041</i>	<i>207 684</i>

Sont représentées ci-après les notes inhérentes à la présentation de la Société Arije El Medina ainsi que celles relatives aux méthodes et principes comptables adoptés lors de l'arrêté des états financiers au 31 Décembre 2025.

I. Présentation de la Société ARIJE EL MEDINA

CREATION : La Société **Arije El Medina** est une Société Anonyme constituée par son assemblée générale constitutive du 12 Octobre 2014.

CAPITAL SOCIAL : Le capital de la société est fixé à trois million cinq cent mille Dinars (3 500 000 DT) et est représenté par trois mille cinq cent (3 500) actions de mille Dinars (1.000 DT) chacune et numérotées de 1 à 3 500.

ACTIVITE : La société a pour objet :

- La conservation et la réhabilitation des sites patrimoniaux et historiques y compris :
 - Le lancement de musées, d'espaces culturels et de divertissement ayant pour but la préservation des sites patrimoniaux ;
 - Le lancement d'espaces de spectacles culturels ;
 - Le lancement de cafés et de restaurants culturels ;
 - La production de supports audiovisuels ayant un caractère culturel ;
 - La documentation du patrimoine matériel et immatériel ;
- Et généralement, toutes les opérations mobilières ou immobilières, financières, commerciales, de services, de gestion ou d'assistance technique, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

II. Déclaration de Conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

III. Principes Comptables Appliquées

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de la clôture si l'opération n'a pas été dénouée avant l'arrêté des états financiers. Les gains et pertes de change ont été imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

III.2 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Ils comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale, d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- Une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- Une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les taux suivants :

Matériel de transport	:	20%
Equipements de bureau	:	20%
Matériel informatique	:	33,33 %
Agencement, Aménagement et Installations	:	10 %
Autres Immobilisations Corporelles	:	20 %

Les immobilisations de faible valeur sont amorties intégralement dès le premier exercice de leur mise en service.

III.3 Taxes sur la valeur ajoutée

Toutes les charges et investissements sont comptabilisés en hors TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et les collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

IV. Notes sur les Etats Financiers

A.1 : Immobilisations Corporelles

La valeur nette des Immobilisations corporelles a connu une augmentation de 138 121 dinars en passant de 2 839 677 dinars en 2024 à 2 977 798 dinars en 2025

	Valeur d'acquisition	Amt. & Provisions	VCN
Terrains	16 966	-	16 966
Constructions	2 959 439	-	2 959 439
Immobilisations corporelles en cours	180	-	180
Autres immobilisations corporelles	6 288	(5 075)	1 213
Total	2 982 873	(5 075)	2 977 798

A.2 : Autres Actifs Courants

La valeur des Autres actifs courants a connu une diminution de 31 052 dinars en passant de 509 631 dinars en 2024 à 478 579 dinars en 2025

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Fournisseurs débiteurs	60 270	116 013	(55 743)
Report d'impôt	71 364	72 114	(750)
Crédit de TVA à reporter	346 417	320 983	25 434
Charges constatées d'avances	528	521	7
Total	478 579	509 631	(31 052)

A.3 : Placements et autres actifs financiers

La valeur des Placements et autres actifs financiers n'a connu aucune variation en passant de 0 dinars en 2024 à 0 dinars en 2025

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Placements	-	-	-
Total	-	-	-

A.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Banques	4 158	206 713	(202 555)
Caisse siège social	1 883	971	912
Total	6 041	207 684	(201 643)

C.1 : Capital Social

La valeur des Capitaux propres a connu une diminution de 79 481 dinars en passant de 3 482 042 dinars en 2024 à 3 402 561 dinars en 2025

	Capital	Rése. légale	Résu. reportés	Résu. de l'exercice	Mod. Compt.	Total
Solde 31/12/2024	3 500 000	1 107	27 325	(46 390)	-	3 482 042
Résultat à affecter	-		(46 390)	46 390	-	-
Résultat de la période	-	-	-	(79 481)	-	(79 481)
Solde 31/12/2025	3 500 000	1 107	(19 065)	(79 481)	-	3 402 561

P.1 : Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur des Fournisseurs et comptes rattachés a connu une diminution de 17 971 dinars en passant de 54 435 dinars en 2024 à 36 464 dinars en 2025

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Fournisseurs d'exploitation	34 905	53 758	(18 853)
Fournisseurs d'immobilisations	1 559	677	882
Fournisseurs - Factures non parvenues	-	-	-
Total	36 464	54 435	(17 971)

P.2 : Autres passifs courants

La valeur des Autres passifs courants a connu une augmentation de 2 878 dinars en passant de 20 515 dinars en 2024 à 23 393 dinars en 2025

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Personnel - Rémunérations dues	5 589	2 582	3 007
Impôt à liquider	800	400	400
Autres impôts, taxes & versements assimilés	3 597	4 169	(572)
Produits constatés d'avance	-	-	-
Charges à payer	9 645	9 734	(89)
Etat - charges à payer produits à recevoir	-	-	-
Actionnaires - comptes courants	156	156	-
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	3 606	3 474	132
Total	23 393	20 515	2 878

R.1 : Charge de personnel

Les Charges de personnel ont connu une augmentation de 265 dinars en passant de 61 972 dinars en 2024 à 62 237 dinars en 2025

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Salaires et compléments de salaires	52 936	52 936	-
Charges sociales légales	9 301	9 036	265

Total	62 237	61 972	265
--------------	---------------	---------------	------------

R.2 : Dotations aux amortissements & aux provisions

Les Dotations aux amortissements et aux provisions ont connu une augmentation de 368 dinars en passant de 470 dinars en 2024 à 838 dinars en 2025

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Dotations aux amortissements et aux provisions	838	470	368
Total	838	470	368

R.3 : Autres charges d'exploitation

Les Autres charges d'exploitation ont connu une diminution de 2 454 dinars en passant de 18 082 dinars en 2024 à 15 628 dinars en 2025

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Entretien et réparations	-	-	
Primes d'assurances	874	862	12
Etudes, recherches et divers services extérieurs	-	668	(668)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	7 351	9 492	(2 141)
Publicités, publications, relations publiques	-	-	-
Transports de biens et transports collectifs du personnel	-	-	
Déplacement, missions et réceptions	125	65	60
Frais postaux et frais de télécommunications	534	560	(26)
Services bancaires et assimilés	1 012	933	79
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	1 588	1 590	(2)
Autres impôts, taxes et versements assimilés	54	96	(42)
Autres charges d'exploitation	4 090	3 816	274
Total	15 628	18 082	(2 454)

R.4 : Charges financières nettes

Les Charges financières nettes ont connu une diminution de 1 312 dinars en passant de 1 469 dinars en 2024 à 157 dinars en 2025

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Charges d'intérêts	157	1 469	(1 312)
Total	157	1 469	(1 312)

R.5 : Produits des placements

Les Produits des placements ont connu une diminution de 36 449 dinars en passant de 36 746 dinars en 2024 à 297 dinars en 2025

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Produits de placements	297	36 746	(36 449)
Total	297	36 746	(36 449)

R.6 : Autres gains ordinaires

Les Autres gains ordinaires ont connu une augmentation de 223 dinars en passant de 12 dinars en 2024 à 235 dinars en 2025

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Prod net/ces d'imm. & autres gains/élt n. récu.	235	12	223
Total	235	12	223

R.7 : Autres pertes ordinaires

Les Autres pertes ordinaires ont connu une diminution de 2 dinars en passant de 5 dinars en 2024 à 3 dinars en 2025

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Char. net/cess d'imm. & aut pert./élts n récu.	3	5	(2)
Total	3	5	(2)

F.1 : Amortissements

Les Amortissements ont connu une augmentation de 368 dinars en passant de 470 dinars en 2024 à 838 dinars en 2025

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Dotations aux amortissements de l'exercice	838	470	368
Total	838	470	368

F.2 : Variation des autres actifs courants et non courants

Les Autres actifs courants ont connu une diminution de 31 052 dinars en passant de 509 631 dinars en 2024 à 478 579 dinars en 2025

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Autres actifs courants	478 579	509 631	31 052
Total	478 579	509 631	31 052

F.3 : Variation des fournisseurs et autres dettes

Les Fournisseurs et autres dettes ont connu une diminution de 15 093 dinars en passant de 74 950 dinars en 2024 à 59 857 dinars en 2025

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	36 464	54 435	(17 971)

Autres passifs courants	23 393	20 515	2 878
Total	59 857	74 950	(15 093)

F.4 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations

Les Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles ont connu une diminution de 496 230 dinars en passant de 635 189 dinars en 2024 à 138 959 dinars en 2025

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Acquisitions d'immobilisations corporelles	138 959	635 189	(496 230)
Total	138 959	635 189	(496 230)

F.5 : Flux de placement

Les Flux de placement ont connu une diminution de 1 000 000 dinars en passant de 1 000 000 dinars en 2024 à 0 dinars en 2025

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Cession bons du trésor et bons de caisse	-	1 000 000	(1 000 000)
Total	-	1 000 000	(1 000 000)

F.6 : Trésorerie au début de l'exercice

La Trésorerie au début de l'exercice a connu une augmentation de 160 576 dinars en passant de 47 108 dinars en 2024 à 207 684 dinars en 2025

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Banques	206 713	46 410	160 303
Caisse	971	698	273
Total	207 684	47 108	160 576

F.7 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

La Trésorerie à la clôture de l'exercice a connu une diminution de 201 643 dinars en passant de 207 684 dinars en 2024 à 6 041 dinars en 2025

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Banques	4 158	206 713	(202 555)
Caisse	1 883	971	912
Total	6 041	207 684	(201 643)

Rapport Général



Sfax, le 20 mai 2026

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Société Arije El Medina S.A.

Rue El Kssar impasse 1 étage 3 la Médina 3001 Sfax

Mesdames et Messieurs,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Arije El Medina S.A. », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 3.462.418 Dinars et un résultat déficitaire de 79.481 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le fait que l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 juin 2023 a approuvé la décision du Conseil d'Administration relative à une augmentation de capital de 1.750.000 dinars, portant le capital social de 3.500.000 dinars à 5.250.000 dinars.

À la date du présent rapport, l'ouverture de la souscription, telle que prévue par les articles 301 et 302 du Code des sociétés commerciales, n'avait pas encore été réalisée. Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 294 du Code des sociétés commerciales, l'augmentation du capital doit être réalisée dans un délai maximum de cinq ans à dater de la décision prise ou autorisée par l'assemblée générale extraordinaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le

contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous

rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Le Commissaire Aux Comptes

Mehdi Ben Daly

Mehdi BEN DALY
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

Rapport Spécial



Sfax, le 20 mai 2026

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Société Arije El Medina S.A.

Rue El Kssar impasse 1 étage 3 la Médina 3001 Sfax

Mesdames et Messieurs,

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Au sens des articles sus mentionnés, votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucune convention et opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Au sens des articles sus mentionnés, votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucune convention et opération ancienne conclue au cours des exercices antérieurs et continuant à produire son effet au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucun engagement envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Le Commissaire Aux Comptes

Mehdi Ben Daly



Mehdi BEN DALY
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

CAP OBLIG SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 Juin 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 Juin 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV pour la période allant du 1er janvier au 30 Juin 2026, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 33 209 182 DT et un résultat net de la période de 783 632 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires : Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société CAP OBLIG SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV arrêtés au 30 Juin 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « CAP OBLIG SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Juin 2026 s'élève à 6 353 008 DT, 19.13 % de l'actif de la société CAP OBLIG SICAV, soit 0,87 % au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- La valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 26 856167 au 30 Juin 2026, et représente une quote-part de 80.8% % de l'actif de la société CAP OBLIG SICAV, soit 0,87 % au-dessus du seuil 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, 31 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
- ACTIF				
AC1 - Portefeuille titres	4.1	17 856 167	28 014 604	23 206 726
AC1a Actions, valeurs assimilées		0	1 504 777	0
AC1b Obligations et valeurs assimilées		17 856 167	26 509 827	23 206 726
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		15 353 008	3 440 506	5 738 804
AC2a Placements monétaires	4.3	11 999 958	2 992 685 -	0
AC2b Disponibilités		3 353 050	447 821	5 738 804
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		7	-	7
Total Actif		33 209 182	31 455 110	28 945 537
- PASSIF				
PA1 - Opérateurs créditeurs	4.5	30 929	23 573	26 786
PA2 - Autres créditeurs divers	4.6	4 619	8 063	3 983
Total Passif		35 548	31 636	30 769
- ACTIF NET				
CP1 - Capital	4.7	32 208 567	30 478 062	27 201 220
CP2 - Sommes distribuables		965 067	945 412	1 713 549
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	279	158	141
CP2b Sommes distribuables de la période		965 346	945 254	1 713 408
Actif Net		33 173 634	31 423 474	28 914 768
Total Passif et Actif Net		33 209 182	31 455 110	28 945 537

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2026 AU 30/06/2026
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Note	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
PR1 - Revenus du Portefeuille Titres	4.2	321 091	733 456	479 837	962 431	1 858 832
PR1a Dividendes		0	0	0	0	0
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		321 091	733 456	479 837	962 431	1 858 832
PR2 Revenus des placements monétaires	4.4	125 532	180 564	131 588	294 873	491 222
Total Revenus des Placements		446 623	914 021	611 425	1 257 304	2 350 054
CH1 Charges de gestion des placements	4.8	-64 067	-124 086	-79 526	-163 213	-300 334
Revenus Nets des Placements		382 556	789 934	531 899	1 094 091	2 049 720
CH2 Autres charges	4.9	-10 490	-18 475	-10 594	-22 227	-40 142
Résultat d'Exploitation		372 066	771 459	521 305	1 071 864	2 009 578
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		200 371	193 887	-123 492	-126 611	-296 170
Sommes distribuables de la Période		572 437	965 346	397 813	945 253	1 713 408
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-200 371	-193 887	123 492	126 611	296 170
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		0	0	-46 939	-24 929	70 975
Frais de négociation de titres		-9 150	-9 150	0	0	0
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		2 723	21 323	67 472	74 609	21 000
Résultat Net de la Période		365 638	783 632	541 838	1 121 544	2 101 553

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2026 AU 30/06/2026
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	365 638	783 632	541 838	1 121 544	2 101 553
AN1a -	<u>Résultat d'exploitation</u>	372 066	771 459	521 305	1 071 864	2 009 578
AN1b -	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0	-46 939	-24 929	-29 686
AN1c -	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 723	21 323	67 472	74 609	121 662
AN1d -	Frais de négociation de titres	-9 150	-9 150	0	0	0
AN2 -	<u>Distributions de dividendes</u>	-1 713 408	-1 713 232	-1 805 196	-1 805 196	-1 805 196
-	-					
AN3 -	<u>Transactions sur le capital</u>	8 067 468	5 188 967	-5 825 217	-6 448 245	-9 936 959
-	-					
AN3a	Souscriptions	21 542 699	21 861 949	33 611 553	39 107 931	44 439 455
CSS	Capital	21 031 739	21 330 977	31 745 535	36 882 951	42 559 624
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	16 853	17 459	39 261	41 599	50 826
RSD	Régularisation des sommes distribuables	494 108	513 512	1 826 757	2 183 381	1 829 006
AN3b	Rachats	-13 475 231	-16 672 982	-39 436 770	-45 556 176	-54 376 415
CSR	Capital	-13 336 133	-16 329 134	-37 053 336	-42 780 956	-51 774 998
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	-14 928	-24 126	-45 786	-47 961	-58 936
RSD	Régularisation des sommes distribuables	-124 169	-319 721	-2 337 648	-2 727 259	-2 542 481
	Variation de l'actif net	6 719 698	4 259 366	-7 088 575	-7 131 897	-9 640 602
-	-					
AN4 -	<u>Actif net</u>					
AN4a	Début de période	26 454 261	28 914 768	38 512 048	38 555 370	38 555 370
AN4b	Fin de période	33 173 634	33 173 634	31 423 474	31 423 474	28 914 768
AN5 -	<u>Nombre de Parts</u>					
AN5a	Début de période	235 872	261 798	345 068	350 766	276 789
AN5b	Fin de période	309 938	309 938	293 825	293 825	261 798
	Valeur liquidative	107.033	107.033	106.946	106.946	110.447
AN6 -	<u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	5.10%	5.73%	6.09%	6.17%	6.25%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » (ex. COFIB CAPITAL FINANCES). Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de

cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables(BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société «CAP OBLIG SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30 Juin 2026 de bons de trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2026 à **17 856 167** DT et se répartit comme suit :

Code ISIN	Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de l'Actif Net
	Obligations et Valeurs assimilées	187 000	16 890 000	17 856 167	53.826%
	Emprunts d'Etat	145 000	13 700 000	14 540 280	43.831%
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT T2 2022 CB	5 000	300 000	300 984	0.91%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT T3 2022 CB	20 000	1 600 000	1 694 432	5.11%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CB	30 000	3 000 000	3 211 200	9.68%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 22 T4 9.40%	10 000	800 000	837 088	2.52%
TNVE955M6R90	EMP NAT T3 2023 CB	80 000	8 000 000	8 496 576	25.61%
	Emprunts de Sociétés	42 000	3 190 000	3 315 887	9.996%
TN0007310535	HL 2022-01	10 000	200 000	204 128	0.62%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2	9 000	720 000	767 556	2.31%
TN0002102101	UIB 2009-1	2 500	50 000	52 238	0.16%
TN0007310469	WIFAK INTBK 2022-2	3 000	120 000	123 941	0.37%
TNDE9EH7SA12	AMEN SUB 2023-2	10 000	600 000	632 112	1.91%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	2 500	200 000	207 032	0.62%
TN0007310428	ATL 2023-2	5 000	300 000	318 152	0.96%
	DAAM SUB 2026 9.6%	10 000	1 000 000	1 010 728	3.05%
	Titres OPCVM	0	0	0	0.000%
	Total		15 890 000	17 856 167	53.826%

Les titres ayant connu des mouvements au cours du deuxième trimestre 2026 se présentent comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition au 30/03/2026	Acquisition	emboursement ou Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2026
	Obligations et Valeurs assimilées	40 000	1 000 000	140 000	100 000	0	1 300 000
	Emprunts d'Etat	0	0	100 000	100 000	0	300 000
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT22 T2 9.35%	400 000	0	100 000	100 000	0	300 000
	Emprunts de Sociétés	40 000	1 000 000	40 000	0	0	1 000 000
	DAAM SUB 2026 9.6%	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
TN0002101996	TLF 2021-1	40 000	0	40 000	0	0	0
	Titres OPCVM	0	2 800 037	2 802 759	2 800 037	2 723	0
	SALAMMBO	0	2 800 037	2 802 759	2 800 037	2 723	0
	Total	40 000	3 800 037	2 942 759	2 900 037	2 723	1 300 000

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 janvier 2026 au 30 Juin 2026 totalisent 321 091 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus des Emprunts de Sociétés	87 790	-322 472	73 325	152 735	41 546
Revenus des Emprunts d'Etat	233 302	1 055 929	406 512	809 696	1 817 286
Total	321 091	733 456	479 837	962 431	1 858 832

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30 Juin 2026 à 11 999 958 DT.

Le détail des placements monétaires à la date du 30 Juin 2026 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de l'Actif Net
Placement à terme	2 999 032	3 018 826	9.10%
PL AMEN BANK 7.2% 90J	2 999 032	3 018 826	9.10%
Certificat de Dépôt	8 967 208	8 981 132	27.07%
CD BNA BANK 01/07/2026 30J	2 487 594	2 500 000	7.54%
CD BNA BANK 10/07/2026 10J	499 225	499 302	1.51%
CD UBCI 09/07/2026 10J	2 995 276	2 996 221	9.03%
CD UNIFACT 30/07/2026 30J	2 985 113	2 985 609	9.00%
Total	11 966 240	11 999 958	36.17%

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **180 564** DT pour la période allant du 01 janvier 2026 au 30 Juin 2026 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du deuxième trimestre 2026.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/202 5 au 31/12/2025
Revenus des placements à terme	55 121	80 748	24 304	44 254	123 029
Revenus des certificats de dépôts	70 410	99 816	107 284	250 619	368 193
Total	125 531	180 564	131 588	294 873	491 222

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire UNION CAPITAL (ex. COFIB CAPITAL FINANCES).

Elle s'élève à au 30 Juin 2026 26 527 DT contre 30 929 DT au 31 décembre 2025.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL, jeton de présence et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Retenue à la Source	5 272	4 509	4 509
TCL à payer	-4 988	913	-3 042
Redevances CMF	2 697	2 641	2 517
Jeton de présence	1 638	0	0
Total	4 619	8 063	3 984

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 Janvier 2026 au 30 Juin 2026 s'élève à 6 719 374 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	7 690 785
Variation de la part Revenu	(971 412)
Variation de l'Actif Net	6 719 374

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2026 se détaillent comme suit :

Désignation	Capital au 01/04/2026	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/06/2026
Montant	24 323 035	21 542 699	-13 475 231	32 390 503
Nombre de titres	235 872	202 419	128 353	309 938
Nombre d'actionnaires	231	7	23	215

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 31/12/2025. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2026 au 30/06/2026).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/06/2026
Capital sur la base part de capital de début de période	32 203 062
Variation des +/- values potentielles sur titres	0
+/- values réalisées sur cession de titres	21 323
Frais de négociation de titres	-9 150
Régul des sommes non distribuables de la période	-6 667
Capital au 30/06/2026	32 208 567

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/10/202 5 au 31/12/2025
Rémunération du gestionnaire	64 067	124 086	79 526	163 213	300 334
Total	64 067	124 086	79 526	163 213	300 334

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et UNION CAPITAL (ex. COFIB CAPITAL FINANCES), prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du deuxième trimestre 2026 s'élève à 124 086 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « UNION CAPITAL » (ex. COFIB CAPITAL FINANCES).

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, jeton de présence ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/202 5 au 31/12/2025
Redevance CMF	7 178	13 903	8 910	18 286	33 650
Impôts et Taxes	400	400	15	419	451
TCL	1 274	2 534	1 663	3 292	5 815
Charge pension livrée	-	-	-	-	-
Services bancaires et assimilés	-	-	4	288	226
Jeton de présence	1 638	1 638	-	-	-
Total	10 490	18 475	10 592	22 285	40 142

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE 30 JUIN 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 26 mars 2024 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 juin 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 36 731 942 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} avril 2026 au 30 juin 2026 de 901 312 dinars.

Étendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2026 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV BNA, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Nous n'avons pas relevé des dépassements quant au respect de ces normes prudentielles.

Tunis, le 24 juillet 2026

Samir Labidi

BILAN
AU 30 JUIN 2026
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 juin 2026	30 juin 2025	31 décembre 2025
ACTIF				
Portefeuille-titres	3.1	28 460 760	2 899 144	8 256 947
- Actions et droits rattachés		27 578 670	2 899 144	7 742 876
- Titres OPCVM		882 090	-	514 071
Placements monétaires et disponibilités		8 271 182	347 539	2 112 874
-Placements monétaires	3.2	3 923 364	-	2 101 485
-Placements à terme		-	346 316	-
-Disponibilités		4 347 818	1 223	11 389
Débiteurs divers		-	-	-
<u>TOTAL ACTIF</u>		<u>36 731 942</u>	<u>3 246 683</u>	<u>10 369 821</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.3	99 623	13 273	30 139
Autres créditeurs divers	3.4	1 016 447	16 291	20 437
<u>TOTAL PASSIF</u>		<u>1 116 070</u>	<u>29 564</u>	<u>50 576</u>
ACTIF NET				
Capital		34 722 738	3 100 037	9 902 257
Capital en nominal	3.5	17 559 400	2 311 700	6 608 900
-Capital début de période		6 608 900	2 231 400	2 231 400
-Émission en nominal		23 707 300	972 900	6 961 000
-Rachat en nominal		(12 756 800)	(892 600)	(2 583 500)
Sommes non distribuables	3.6	17 163 338	788 337	3 293 357
Sommes distribuables		893 134	117 082	416 988
- Sommes distribuables de la période	3.7	893 048	117 071	416 977
-Sommes distribuables de l'exercice clos		54	-	-
-Report à nouveau		32	11	11
<u>ACTIF NET</u>		<u>35 615 872</u>	<u>3 217 119</u>	<u>10 319 245</u>
<u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u>		<u>36 731 942</u>	<u>3 246 683</u>	<u>10 369 821</u>

SICAV BNA
ETAT DE RESULTAT
AU 30 JUIN 2026
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Du 01/04/2026 au 30/06/2026	Du 01/01/2026 au 30/06/2026	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus du portefeuille-titres	4.1	835 767	835 767	138 073	138 073	191 323
- Dividendes des actions		835 767	835 767	138 073	138 073	191 323
Revenus des placements monétaires	4.2	89 730	160 405	19 820	44 471	98 682
Total des revenus des placements		<u>925 497</u>	<u>996 172</u>	<u>157 893</u>	<u>182 544</u>	<u>290 005</u>
Charges de gestion des placements	4.3	(99 623)	(156 131)	(13 273)	(26 066)	(72 525)
Revenus nets des placements		<u>825 874</u>	<u>840 041</u>	<u>144 620</u>	<u>156 478</u>	<u>217 480</u>
Autres charges d'exploitation	4.4	(33 989)	(51 967)	(15 162)	(29 904)	(61 645)
Résultat d'exploitation	-	<u>791 885</u>	<u>788 074</u>	<u>129 458</u>	<u>126 574</u>	<u>155 835</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		109 427	104 974	(8 718)	(9 503)	261 142
Sommes distribuables de la période		<u>901 312</u>	<u>893 048</u>	<u>120 740</u>	<u>117 071</u>	<u>416 977</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(109 427)	(104 974)	8 718	9 503	(261 142)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 902 896	6 432 584	40 042	327 097	672 717
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		129 397	129 937	131 493	158 005	449 087
Frais de négociation de titres		(27 173)	(50 283)	(3 822)	(4 209)	(22 569)
Résultat non distribuable		<u>5 005 120</u>	<u>6 512 238</u>	<u>167 713</u>	<u>480 893</u>	<u>1 099 235</u>
Résultat net de la période		<u>5 797 005</u>	<u>7 300 312</u>	<u>297 171</u>	<u>607 467</u>	<u>1 255 070</u>

SICAV BNA
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 30 JUIN 2026
(Montants exprimés en dinars)

	Du 01/04/2026 au 30/06/2026	Du 01/01/2026 au 30/06/2026	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	5 797 005	7 300 312	297 171	607 467	1 255 070
Résultat d'exploitation	791 885	788 074	129 457	126 574	155 835
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4 902 896	6 432 584	40 042	327 097	672 717
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	129 397	129 937	131 493	158 005	449 087
Frais de négociation de titres	(27 173)	(50 283)	(3 822)	(4 209)	(22 569)
Distribution de dividendes	(416 956)	(416 956)	(105 791)	(105 791)	(105 791)
Transactions sur le capital	8 402 428	18 413 271	(877 756)	(6 089)	6 448 434
Souscriptions :	28 341 147	41 814 257	98 947	1 186 174	10 140 413
- Capital	15 652 900	23 707 300	111 900	972 900	6 961 000
- Régularisation des sommes non distribuables	12 790 336	17 706 765	36 585	210 934	2 806 825
- Régularisation des sommes distribuables	(102 089)	400 192	(49 538)	2 340	372 588
Rachats :	(19 938 719)	(23 400 986)	(976 703)	(1 192 263)	(3 691 979)
- Capital	(10 716 800)	(12 756 800)	(735 500)	(892 600)	(2 583 500)
- Régularisation des sommes non distribuables	(9 054 011)	(10 349 022)	(248 650)	(287 820)	(997 033)
- Régularisation des sommes distribuables	(167 908)	(295 164)	7 447	(11 843)	(111 446)
Variation de l'actif net	13 782 477	25 296 627	(686 376)	495 587	7 597 713
Actif net					
En début de période	21 833 395	10 319 245	3 903 495	2 721 532	2 721 532
En fin de période	35 615 872	35 615 872	3 217 119	3 217 119	10 319 245
Nombre d'actions					
En début de période	126 233	66 089	29 353	22 314	22 314
En fin de période	175 594	175 594	23 117	23 117	66 089
Valeur liquidative					
En début de période	172,961	156,141	132,984	121,965	121,965
En fin de période	202,830	202,830	139,166	139,166	156,141
Taux de rendement	20,92%	33,94%	8,21%	17,99%	31,91%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2026

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITALAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 juin 2026, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- Le bilan,
- L'état de résultat,
- L'état de variation de l'actif net, et
- Les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille de titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

5. Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développées dans les paragraphes précédents sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

6. Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV BNA sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Code ISIN	Nombre De titres	Prix D'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de L'actif net	% du capital De l'émetteur
Actions cotées :			20 044 984	27 578 642	77,44%	
AMEN BANK	TN0003400058	20 000	1 233 838	1 649 440	4,63%	0,06%
ARTES	TN0007300015	25 000	299 361	332 875	0,93%	0,07%
ATL	TN0004700100	110 000	621 899	1 323 960	3,72%	0,34%
ATTIJ BANK	TN0001600154	32 782	2 083 118	2 954 937	8,30%	0,07%
BIAT	TN0001800457	17 500	2 140 873	2 964 868	8,32%	0,04%
BNA	TN0003100609	121 766	1 535 536	2 701 013	7,58%	0,19%
BNA ASSURANCES	TN0007680010	100 000	402 558	416 500	1,17%	0,11%
BT	TN0002200053	90 743	644 317	850 080	2,39%	0,03%
CARTAGECEMENT	TN0007400013	200 000	369 250	407 800	1,14%	0,06%
CIL	TN0004200853	19 322	597 525	693 660	1,95%	0,28%
CITYCARS	TN0007550015	10 230	195 288	261 724	0,73%	0,06%
DELICE HOLDING	TN0007670011	33 181	425 246	660 999	1,86%	0,03%
LANDOR	TN0007510019	50 000	843 907	800 600	2,25%	0,36%
MAGHREBIA VIE	TNDKJ8O68X14	24 010	166 121	249 488	0,70%	0,10%
MPBS(AA)	TN0007620016	61 725	552 901	676 383	1,90%	1,44%
ONETECHHOLDING(AA)	TN0007530017	50 000	557 979	638 900	1,79%	0,06%
POULINA	TN0005700018	65 000	1 557 163	1 780 545	5,00%	0,04%
SAH	TN0007610017	30 000	380 298	413 730	1,16%	0,04%
SFBT	TN0001100254	100 000	1 278 087	1 452 300	4,08%	0,04%
SMART	TNQPQXRODTH8	19 845	405 991	561 772	1,58%	0,20%
SOTRAPIL	TN0006660013	25 000	451 404	914 475	2,57%	0,60%
SOTUMAG	TN0006580013	60 000	388 858	903 780	2,54%	0,45%
SOTUVER	TN0006560015	3 500	101 500	99 736	0,28%	0,01%
SPDIT	TN0001400704	10 000	127 000	159 990	0,45%	0,04%
STA	TNNGTFLC2986	13 000	710 343	1 179 815	3,31%	0,65%
STAR	TN0006060016	12 507	710 608	1 130 145	3,17%	0,13%
STB	TN0002600955	24 199	103 366	145 412	0,41%	0,02%

	Code ISIN	Nombre De titres	Prix D'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de L'actif net	% du capital De l'émetteur
TPR	TN0007270010	37 538	490 479	582 965	1,64%	0,08%
TUNISRE	TN0007380017	50 000	670 169	670 750	1,88%	0,25%
Droits :			3	28	0,00%	
- ABDA381/27	TN0003400207	4	1	26	0,00%	0,000%
- TRDA1/15	-	3	2	2	0,00%	0,000%
Titres OPCVM :			780 968	882 090	2,48%	
FCP BNA CEA	TNTTX8CRH5H1	6 000	780 968	882 090	2,48%	
Total en Dinars			20 825 955	28 460 760	79,92%	

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES

Désignation	Code ISIN	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de L'actif
Certificats de dépôts		499 197	499 759	1,36%
Certificat de dépôt au 03/07/26 (Taux T+0,25% 10 jours)	TNCYYZTQGHN6	499 197	499 759	1,36%
Créance sur opération de pension livrée		3 401 617	3 423 605	9,32%
P.L BT au 21/08/26 (Taux de 7,64 % 119 jours) 1 001 BTA 7,5% ;Décembre 2028		1 000 492	1 014 930	2,76%
P.L BT au 25/09/26 (Taux de 7,64 % 119 jours) 991 BTA 7,5% ;Décembre 2028		1 000 438	1 007 445	2,74%
P.L BT au 09/07/26 (Taux de 6,99 % 10 jours) 1 361 BTA 7,3% ;Décembre 2027		1 400 687	1 401 230	3,82%
Total en Dinars		3 900 814	3 923 364	10,68%

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 décembre 2025
Gestionnaire (BNA Capitaux)	99 326	12 976	29 839
Dépositaire (BNA)	297	297	300
Total en Dinars	99 623	13 273	30 139

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 décembre 2025
Jetons de présence	(8 046)	(8 046)	121
Commissaire aux comptes	6 546	3 955	9 520
Conseil du Marché Financier (CMF)	2 865	256	955
Autres (*)	1 015 082	20 126	9 841
Total en Dinars	1 016 447	16 291	20 437

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer et les sommes à régler au 30 juin 2026 (dénoués en juillet 2026).

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 décembre 2025
Capital début de période :			
- Montant en nominal	6 608 900	2 231 400	2 231 400
-Nombre de titres	66 089	22 314	22 314
-Nombre d'actionnaires	103	121	121
Souscriptions réalisées :			
-Montant en nominal	23 707 300	972 900	6 961 000
-Nombre de titres	237 073	9 729	69 610
-Nombre D'Actionnaires Entrant	145	3	16
Rachats effectués :			
-Montant en nominal	(12 756 800)	(892 600)	(2 583 500)
-Nombre de titres	(127 568)	(8 926)	(25 835)
-Nombre D'Actionnaires Sortants	(16)	(9)	(34)
Capital fin de période :			
-Montant en nominal	17 559 400	2 311 700	6 608 900
-Nombre de titres	175 594	23 117	66 089
-Nombre d'actionnaires	232	115	103

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 décembre 2025
Sommes non distribuables de la période	13 869 981	404 007	2 909 027
Résultat non distribuable de la période	6 512 238	480 893	1 099 235
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	6 432 584	327 097	672 717
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	129 937	158 005	449 087
Frais de négociation de titres	(50 283)	(4 209)	(22 569)
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	17 706 765	210 934	2 806 825
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	(10 349 022)	(287 820)	(997 033)
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	3 293 357	384 330	384 330
Total en Dinars	17 163 338	788 337	3 293 357

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

	30 juin 2026	30 juin 2025	31 décembre 2025
Résultat d'exploitation	788 074	126 574	155 835
Régularisation lors des souscriptions d'actions	400 076	2 340	372 588
Régularisation lors des rachats d'actions	(295 102)	(11 843)	(111 446)
Total en Dinars	893 048	117 071	416 977

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Dividendes des actions	835 767	835 767	138 073	138 073	191 323
Total en Dinars	835 767	835 767	138 073	138 073	191 323

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus du compte placement à terme BNA	-	-	19 588	44 198	73 121
Revenus du compte bancaire BNA	38 835	51 047	232	273	637
Revenus des certificats de dépôts	25 454	64 355	-	-	12 787
Revenus des prises en pension	25 441	45 003	-	-	12 137
Total en Dinars	89 730	160 405	19 820	44 471	98 682

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Rémunération du Gestionnaire	99 326	155 541	12 976	25 476	71 335
Rémunération du Dépositaire	297	590	297	590	1 190
Total en Dinars	99 623	156 131	13 273	26 066	72 525

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Primes, indemnités et frais AGO	-	-	7 105	14 133	28 500
Jetons de présence	4 039	8 034	4 039	8 034	16 200
Redevance CMF	7 095	11 110	927	1 820	5 095
Honoraires du commissaire aux comptes	13 766	16 488	2 752	5 475	11 040
Autres (TCL et autres frais)	9 089	16 335	339	442	810
Total en Dinars	33 989	51 967	15 162	29 904	61 645

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.

NOTE 6 : INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la **Société SICAV BNA** présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de la **Société SICAV BNA** s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire la **BNA Capitaux** et son dépositaire la **Banque Nationale Agricole (BNA)**.

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La BNA Capitaux, en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Banque Nationale Agricole (BNA), en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV, la **Société SICAV BNA** est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers du **30 juin 2026**, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au **30 juin 2026**, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la **Société SICAV BNA** prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.